



Commune de Rauzan

Séance du 20 mars 2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers en exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Absent : 1  
Pouvoir : 1

L'an deux mille vingt six, le vingt mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe QUEBEC

Date de la convocation : 16/03/2026

**Présents :** Christophe QUEBEC - Sandrine LACOUR – Romain CHARDON - Julie MICOULAS – Philippe GUERRIER - Alice DENIS – Vincent JOLY - Florence LOBRE – Josselin BOULAHBAS – Sophie MARCOCCIO – Guy CAMON - Didier HENRY - Patrick NARDOU – Erika VASQUEZ

**Excusée :** Sophie FOURNIER

**Pouvoir :** de Sophie FOURNIER à Sandrine LACOUR

**Secrétaire de séance :** Sandrine LACOUR

### 2026 – D12 : DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE RAUZAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au conseil d'administration du collège Pierre Martin de Rauzan.

Vu la candidature de M. Vincent JOLY pour le délégué titulaire,

Vu les candidatures de Mme Sophie FOURNIER et de Mme Erika VASQUEZ pour le délégué suppléant,

Vu les résultats suivants :

M. Vincent JOLY	12 voix
Mme Sophie FOURNIER	13 voix
Mme Erika VASQUEZ	2 voix

Sont désignés comme délégués au conseil d'administration du collège Pierre Martin de Rauzan :

M. Vincent JOLY en tant que délégué titulaire

Mme Sophie FOURNIER en tant que déléguée suppléante

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Sandrine LACOUR

Le Maire,

Christophe QUEBEC

